



COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET
11, rue de la Mairie
33930 VENDAYS-MONTALIVET
Tel : 05.56.73.32.02

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Construction d'un bâtiment à usage de vestiaires au stade municipal
Nouguerède

Date limite de réception des offres :

Lundi 3 juin 2024 à 12h30

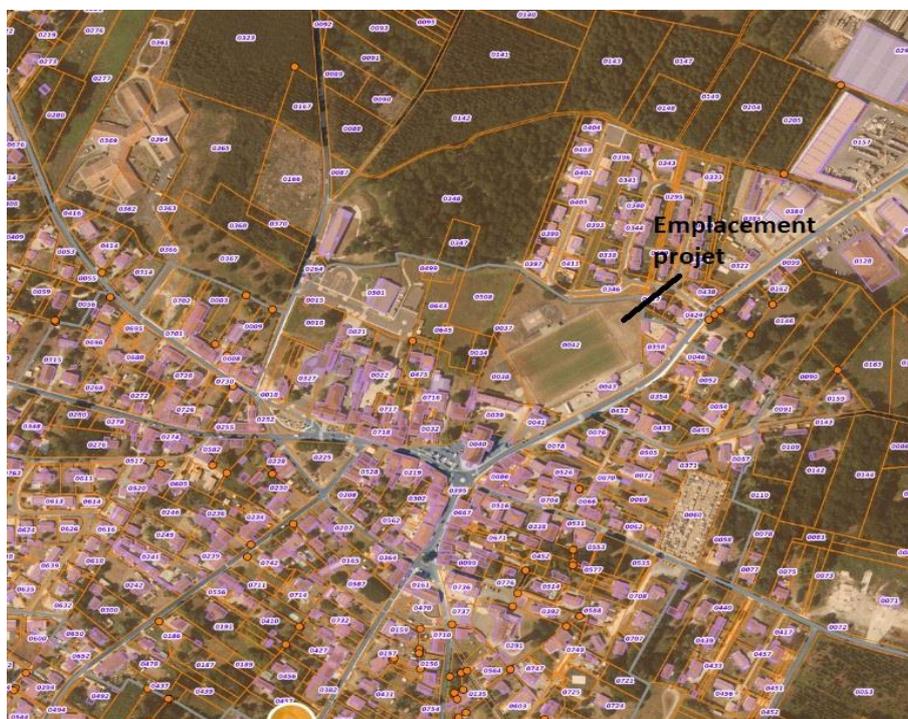
SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Intervenants	3
1.3 - Étendue de la consultation	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 – Nomenclature communautaire	4
ARTICLE 2 : FORME DES MARCHÉS	5
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1 - Conditions de participation des candidats.....	5
3.2 - Délais	5
3.3 – Variantes- Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
3.4 - Délai de validité des offres	6
3.5 – Visite du site	6
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
4.1 – Pièces non contractuelles.....	6
4.2 - Pièces constitutives des marchés.....	7
ARTICLE 5 : DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE.....	7
ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	7
6.1 - Pièces de la candidature	7
6.2 - Pièces de l’offre	8
ARTICLE 7 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	8
7.1 – Sélection des candidatures.....	8
7.2 – Jugement des offres	9
ARTICLE 8 : NÉGOCIATION	9
ARTICLE 9 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	10
9.1 – Transmission électronique	10
8.2 – Transmission sous support papier.....	10
ARTICLE 10 : PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT ATTRIBUTAIRE	11
ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11
11.1 - Demande de renseignements	11
11.2 –Recours.....	11

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation de travaux de construction d'un bâtiment à usage de vestiaires au stade municipal Nouguerède.



Adresse du projet : plein bourg de vendays - 4 route de Lesparre, parcelle cadastrée BC 42- 33930 Vendays-Montalivet.

1.2 - Intervenants

La maîtrise d'ouvrage est :

Mairie de Vendays-Montalivet
11 rue de la Mairie
33930 VENDAYS-MONTALIVET

La maîtrise d'œuvre est le groupement :

PLUS Sarl Architecture (architecte mandataire)
169, rue Raymond Poincaré, 33110 LE BOUSCAT
Tel : 09.81.68.94.64 ; e-mail : contact@plus.archi

SAS CORETUDE (BET)
9, rue de la Butte de Ravanne
78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES
Tel : 01.30.59.97.53 ; e-mail : coretude@coretude.com

La coordination SPS :

DEKRA

85, rue de la Morandière

33185 LE HAILLAN

Tel : 06.15.57.30.85 ; e-mail : philippe.picard@dekra.com

Le bureau de contrôle n'est pas obligatoire pour cette opération.

1.3 - Étendue de la consultation

La consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L.2131-1, R.2123-4 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots

L'ensemble des travaux est réparti en dix (10) lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

Lot	Objet
Lot n°1	VRD / Terrassement / Fondations / Gros œuvre
Lot n°2	Structures Bois / Murs ossatures Bois / Charpente Couverture Bois
Lot n°3	Etanchéité / Membrane EPDM
Lot n°4	Menuiseries extérieures / Métallerie
Lot n°5	Bardage pierre
Lot n°6	Carrelage- Faïence
Lot n°7	Equipements
Lot n°8	Plomberie
Lot n°9	Chauffage Ventilation
Lot n°10	Electricité

1.5 – Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Général : 45210000-2 Travaux de construction de bâtiments

LOT	CPV
Lot n° 1 : VRD / Terrassement / Fondations / Gros œuvre	45111290-7 Travaux préparatoires de viabilité 45112500-0 Travaux de terrassement 45223220-4 Travaux de gros œuvre
Lot n° 2 : Structures Bois / Murs ossatures Bois / Charpente Couverture Bois	45422100-2 Ouvrage en bois 45261100-5 Travaux de charpente
Lot n° 3 : Etanchéité / Membrane EPDM	45261420-4 Travaux d'étanchéification
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures / Métallerie	45421000-4 Travaux de menuiserie
Lot n° 5 : Bardage pierre	45262510-9 Maçonnerie de pierres 45262521-9 Maçonnerie de parement

Lot n° 6 : Carrelage-Faïence	45431000-7 Carrelages
Lot n° 7 : Equipements	39150000-8 Mobilier et équipements divers
Lot n° 8 : Plomberie	45330000-9 Travaux de plomberie
Lot n° 9 : Chauffage Ventilation	45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
Lot n° 10 : Electricité	45310000-3 Travaux d'équipement électrique

ARTICLE 2 : FORME DES MARCHÉS

Il s'agit de marchés séparés ordinaires.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Conditions de participation des candidats

Conformément à l'article R.2142-19 du Code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à cette procédure de passation.

Conformément à l'article R.2142- 45 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement, et conformément à l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, le groupement attributaire pourra être contraint de se constituer sous forme d'un groupement solidaire, si cette mesure est nécessaire à la bonne exécution et la sécurisation du marché.

3.2 - Délais

Le délai d'exécution du marché, de l'ensemble des lots, est de 11 mois comprenant une période de préparation de 2 mois à compter de la notification d'attribution des marchés aux titulaires.

Les délais d'exécution des travaux propres à chaque lot s'insèrent dans le ce délai d'ensemble, conformément au calendrier global d'exécution joint dans le dossier de consultation des entreprises, et seront définis par le maître d'œuvre après consultation des entrepreneurs dans un calendrier détaillé d'exécution. Les délais d'exécution débuteront à compter de la notification par le maître d'œuvre de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux, accompagné du calendrier d'exécution détaillé.

A titre d'information, la date de démarrage des travaux est prévue le 02/09/2024 pour une réception globale et unique au plus tard le 15/05/2025.

3.3 – Variantes- Prestations supplémentaires éventuelles

Lot	Objet	Variante obligatoire	Variante facultative	PSE*
Lot n°1	VRD-Terrassement-Gros œuvre	Non	Oui	Non
Lot n°2	Structures bois murs ossature bois	Non	Oui	Non
Lot n°3	Etanchéité membrane EPDM	Non	Oui	Non
Lot n°4	Menuiseries extérieures - Métallerie	Non	Oui	Non
Lot n°5	Bardage pierre	Non	Oui	Non
Lot n°6	Carrelage-Faïence	Non	Oui	Non
Lot n°7	Equipements	Non	Oui	Non
Lot n°8	Plomberie	Non	Oui	Non
Lot n°9	Chauffage Ventilation	Non	Oui	Non
Lot n°10	Electricité	Non	Oui	Non

*Prestation supplémentaire éventuelle

Les variantes techniques facultatives sont autorisées pour tous les lots et devront, le cas échéant, être clairement identifiées et soumises à l'approbation de la maîtrise d'ouvrage. Dans le cas où des erreurs seraient relevées, il est demandé de les signaler à la maîtrise d'ouvrage et de compléter l'offre en distinguant clairement les compléments proposés.

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres, sans faculté de révocation, de modification ou de retrait par le candidat. A l'expiration du délai de validité, et si la commune de Vendays-Montalivet le demande, le soumissionnaire indiquera s'il souhaite ou non maintenir son offre.

3.5 – Visite du site

La visite du site n'est pas obligatoire.

ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable dans son intégralité et gratuitement par tous les candidats sur le portail de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>.

4.1 – Pièces non contractuelles

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Les pièces techniques (notice, plans, vues, etc.), communes à tous les lots ;

4.2 - Pièces constitutives des marchés

- L'Acte d'Engagement (formulaire ATTR1), pour chaque lot ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun à tous les lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), pour chaque lot ;
- Le Calendrier global d'exécution, commun à tous les lots ;
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), pour chaque lot ;

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 : DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée dans les conditions fixées aux articles R.2132-1 à R.2132-3, et R.2132-7 à R.2132-9 du Code de la commande publique. Cette procédure permet aux soumissionnaires de télécharger les documents du dossier de consultation et de déposer une offre via sur un portail de dématérialisation, accessible à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier à la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée.

Important. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de tous les échanges et informations complémentaires diffusés par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de suppression ou de modification de ladite adresse électronique.

ARTICLE 6 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Chaque candidat aura à produire un dossier complet permettant d'apprécier sa situation juridique, ses capacités économiques et financières, ainsi que ses références professionnelles et techniques.

6.1 - Pièces de la candidature

- Le formulaire **DC1** (lettre de candidature) ;
- Le formulaire **DC2** (déclaration du candidat), ou le **DUME** (document unique de marché européen) ;
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : preuve de l'inscription du candidat sur le registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services

- objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : liste des principaux travaux effectués au cours de trois dernières années ;
 - Attestation d'assurance pour les risques professionnels et civils en cours de validité ;
 - Relevé d'Identité Bancaire ;

Le candidat pourra prouver ses capacités par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il prouve objectivement ne pas pouvoir produire l'un des renseignements demandés. En cas de constitution en groupement, les renseignements concernant la situation juridique, économique, financière, technique et professionnelle doivent être apportés par chaque membre du groupement.

*Lors de la remise de l'offre sur la plateforme de dématérialisation, il est demandé aux candidats de **ne pas fusionner la totalité des dossiers dans un seul fichier**. Il s'agit de bien faire la distinction entre chaque document joint et non de tout mettre dans une seule pièce jointe. L'intitulé de chaque fichier devra refléter son contenu.*

6.2 - Pièces de l'offre

1. L'Acte d'engagement (formulaire ATTR1) complété, pour chaque lot ;
2. Le cadre de Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF) complété, pour chaque lot ;
3. Un mémoire technique succinct indiquant :
 - Moyens humains et matériels affectés au chantier
 - Un planning prévisionnel d'exécution du ou des lots concernés

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1 – Sélection des candidatures

Sont éliminées les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au présent Règlement de la consultation en application de l'article R.2144-7 du Code de la commande publique.

L'acheteur décide discrétionnairement de demander des compléments de candidature ou non en application du premier aliéna de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Enfin, il se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures, conformément à l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

7.2 – Jugement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité de demander ou non aux soumissionnaires de régulariser leurs offres irrégulières, en application de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique.

L'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement énoncés ci-contre :

1. Critère Prix	Pondération 60%
------------------------	------------------------

Le critère « Prix » sera jugé sur la base du prix HT renseigné par le candidat dans la DPGF. La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Note = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 60

2. Critère Valeur technique	Pondération 40%
------------------------------------	------------------------

Le critère « Valeur technique » sera apprécié sur la base du **mémoire technique** fourni par le candidat.

- Moyens humains affectés au chantier (15%)
- Moyens matériels affectés au chantier (10%)
- L'adéquation du planning d'exécution fourni par le candidat par rapport au planning prévisionnel fourni et à son articulation avec les autres lots (15%)

Evaluation des sous-critères	Notes points
Pas d'élément de réponse ou hors sujet	0
Insuffisant	1 à 3
Acceptable	4 à 5
Bon	6 à 8
Excellent	9 à 10

ARTICLE 8 : NÉGOCIATION

A l'issue de l'analyse des offres, et conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la faculté d'engager une négociation sur l'ensemble des éléments composant l'offre des candidats (éléments techniques et prix).

En cas de recours à la négociation, cette dernière sera organisée exclusivement avec, au maximum, les 2 candidats arrivés en tête du classement établi à l'issue de l'analyse initiale des offres.

Cette négociation pourra être effectuée par écrit, et plus précisément par voie d'échanges sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr> ou bien en présentiel lors d'un rendez-vous qui aura été planifié au préalable par écrit avec les candidats.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

9.1 – Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

MAIRIE DE VENDAYS-MONTALIVET

Pôle affaire juridique et administration générale

11 rue de la Mairie

33930 VENDAYS-MONTALIVET

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 – Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

ARTICLE 10 : PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT ATTRIBUTAIRE

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les justificatifs nécessaires.

Le candidat retenu devra produire les pièces prévues aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique, dans un délai qui sera précisé dans le courrier de demande dédié. Si le candidat retenu ne produit pas ces pièces dans le délai imparti, son offre est rejetée et sa candidature éliminée.

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

11.1 - Demande de renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

11.2 –Recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux
9, rue Tastet
33000 BORDEAUX
Téléphone standard : 05 56 99 38 00
Fax greffe : 05 56 24 39 03
Mail : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.